

PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU 19 MAI 2009

<u>Présent-e-s</u> :	M.	Thierry	Schmid	BA	<i>Président</i>
	M.	Yves	Rossier	RL+	<i>Vice-président</i>
	Mme	Béatrice	Guex-Crosier	DCe	<i>Secrétaire bureau</i>
	M.	Patrice	Arioni	DCe	<i>Conseiller</i>
	M.	Marc	Bohren	DCe	<i>Conseiller</i>
	M.	Bernard	Boymond	DCe	<i>Conseiller</i>
	Mme	Evelyne	Butikofer	RL+	<i>Conseillère</i>
	M.	Christophe	Cortiglia	DCe	<i>Conseiller</i>
	Mme	Muriel	Devins	RL+	<i>Conseillère</i>
	M.	Daniel	Fischer	DCe	<i>Conseiller</i>
	M.	Christian	Hottelier	BA	<i>Conseiller</i>
	M.	Alexandre	Krasnosselski	DCe	<i>Conseiller</i>
	Mme	Inès	Micheli Kristof	RL+	<i>Conseillère</i>
	M.	Ginior	Rana-Zolana	RL+	<i>Conseiller</i>
	Mme	Helen	Schneuwly	RL+	<i>Conseillère</i>
	M.	Guillaume	Thion	BA	<i>Conseiller</i>
	M.	Jacques	Vallet	BA	<i>Conseiller</i>
	M.	Alain	Walder	DCe	<i>Maire</i>
	M.	Georges	Vuillod	RL+	<i>Adjoint</i>
M.	Claude	Crottaz		<i>Secrétaire général</i>	
<u>Excusé-e-s</u> :	Mme	Nicole	Mouty	BA	<i>Adjointe</i>
<u>Procès-verbaliste</u> :	Mme	Frédérique	Barbe		

BA : Bardonnex Alternative
 DCe : Démocrate chrétien et Entente
 RL+ : Radical, Libéral et Plus

M. Th. Schmid, président du Conseil municipal, souhaite la bienvenue aux membres de l'assemblée et excuse l'absence de Mme Nicole Mouty, adjointe ; il ouvre la séance à 20h35.

I APPROBATION DE L'ORDRE DU JOUR

N'ayant pas remis la main sur l'étude de sécurité, citée dans les considérants de la motion M-1010, **M. P. Arioni**, membre du groupe DC et Entente, demande le renvoi de celle-ci à une séance ultérieure du Conseil municipal.

- I. Approbation de l'ordre du jour
- II. Approbation du procès-verbal de la séance du 31 mars 2009
- III. Communications du Bureau du Conseil municipal
- IV. Communications du maire et des adjoints
- V. Rapports des commissions :
 - *Sociale et culture : crédit supplémentaire de fonctionnement 2009 de CHF 10'000.- en faveur du Festiverbant.*
 - Rapporteur : Daniel Fischer*
- VI. Projets de délibération, résolution, motion :
 - VI.1. *P-D-1222 – Crédits budgétaires supplémentaires de fonctionnement 2008*
 - VI.2. *P-D-1223 - Approbation des comptes 2008*
 - VI.3. *P-D-1227- Versement d'une allocation en 2009 de CHF 300.- par jeune habitant de la commune de Bardonnex*
 - VI.4. *P-D-1230 – Approbation des comptes 2008 de la Fondation intercommunale des communes de Bardonnex, Carouge et Troinex pour le logement de personnes âgées*
 - VI.5. *P-D-1228 - Modification des limites de zones sur le territoire de la commune de Bardonnex (création d'une zone de développement 3 destinée à une aire autoroutière de ravitaillement, d'une zone de développement 3 affectée à l'équipement public (plate-forme douanière), et d'une zone de verdure) au lieu-dit « La Planche »*
 - VI.6. *P-D-1229 - Crédit supplémentaire de fonctionnement 2009 de CHF 10'000.- en faveur du Festiverbant*
- VII. Élection du bureau du Conseil municipal pour la période 2009-2010
- VIII. Propositions individuelles, questions et divers
- IX. Calendrier

➔ **N'appelant aucune autre rectification, l'ordre du jour de la présente séance est approuvé.**

II APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 31 MARS 2009

Page 198, point 2, 2^{ème} paragraphe : **M. Ch. Hottelier** propose la modification suivante « ... qu'il est prévu des visites de salles *comparables dans d'autres communes* avoisinantes pour parfaire le choix ... ».

➔ **N'appelant aucune autre modification, le procès-verbal de la séance du 31 mars 2009 est approuvé.**

III COMMUNICATIONS DU BUREAU DU CONSEIL MUNICIPAL

1. M. Th. Schmid rappelle la procédure de transmission des procès-verbaux des différentes commissions du Conseil municipal. Les corrections apposées sur les procès-verbaux provisoires doivent impérativement être transmises sur papier au secrétariat de la mairie et non par voie électronique.
2. M. Th. Schmid a reçu un courriel concernant une invitation à la Journée mondiale contre le travail des enfants qui se déroulera le 12 juin 2009. Il demande à l'administration communale de le transmettre à l'ensemble des membres du Conseil municipal.
3. Lecture d'un courrier de l'AVIVO daté du 7 avril 2009. Celui-ci donne des précisions quant au versement d'aide ponctuelle par les communes. Lecture de la réponse à ce courrier, prenant bonne note des informations et signé de M. Th. Schmid.
4. Lecture du courrier de Mme Isabelle Aubert félicitant l'initiative et la qualité du calendrier et agenda du recyclage récemment distribué à l'ensemble de la population bardonnésienne. Lecture de la réponse adressée par M. Th. Schmid.
5. Lecture du courrier de M. Jean-Charles Delétraz, daté du 15 mai 2009, relatant sa stupéfaction quant au renvoi en commission du projet de délibération 1224 (*Crédit supplémentaire de fonctionnement 2009 de CHF 8'000.- pour l'octroi d'une subvention au Compesières FC*). Lecture de la réponse de M. Th. Schmid regrettant notamment certains propos injurieux à l'encontre des membres du Conseil municipal.

IV COMMUNICATIONS DU MAIRE ET DES ADJOINTS

1. Zone industrielle - Tuilerie de Bardonnex

M. A. Walder informe que l'autorisation d'abattre les trois arbres, permettant à la Tuilerie de creuser le sous-sol au-delà du chemin de Lathoy, a été délivrée. S'agissant de la parcelle sur laquelle est prévue la construction d'un bâtiment artisanal, la commune est dans l'attente d'un rapport d'évaluation du terrain qui doit être rédigé par la Direction générale de la nature et du paysage.

Les prochaines étapes sont la rédaction et la signature de l'acte notarié puis l'aplanissement du terrain par la Tuilerie.

2. Hélistation d'Archamps

M. A. Walder a rencontré l'exploitant de l'hélistation d'Archamps qui lui a fourni certains renseignements quant à l'activité de cette dernière. Elle se résume ainsi : 75% de stationnement d'hélicoptères, 5% de petits entretiens et 25% de transport de personnes. L'envol des engins se fait en direction du château d'eau de Landecy avec obligation de tourner au-dessus de la route nationale française, le survol du territoire suisse étant interdit ; en cas de vent, un certain décalage peut toutefois s'avérer nécessaire. L'autorisation préfectorale délivrée porte sur 10 mouvements d'hélicoptères par jour. Selon la statistique fournie par l'exploitant de l'hélistation, on dénombre par exemple 49 mouvements en janvier et 16 entre le 1^{er} et le 12 mai dernier.

Si une personne devait constater le survol du territoire communal par un hélicoptère, **M. A. Walder** la remercie de lui en indiquer la date, l'heure et si possible l'immatriculation.

3. La Poste Suisse

Le Syndicat de la communication a écrit à la commune l'informant de la menace de fermeture de son office de poste tout comme celle de 500 autres en Suisse. Ledit syndicat s'insurge par ailleurs du non-respect de l'obligation de fournir un service public par La Poste Suisse.

M. A. Walder lit le courrier qu'il a adressé au département fédéral de l'environnement, des transports, de l'énergie et de la communication et dont le syndicat de la communication et La Poste Suisse ont reçu copie. A ce jour, seul le département a répondu informant de la procédure suivie en leur sein et des voies de recours possibles lors de la fermeture d'offices de poste.

4. Juniors D du Compesières FC

M. A. Walder fait circuler les deux cartes postales de remerciements qu'ont adressées les Juniors D du Compesières FC lors de leur voyage en Tunisie.

5. Auberge de Compesières

L'auberge communale est fermée depuis lundi, un accord, permettant aux aubergistes de quitter rapidement les lieux, ayant été passé. Des annonces ont déjà paru dans la presse. A ce jour, quatre personnes se montrent intéressées par la reprise de l'auberge. Avec l'arrivée de la belle saison, **M. A. Walder** espère une réouverture proche.

6. Projet d'aménagement des Cherpines

La résolution relative au projet d'aménagement des Cherpines et prise par le Conseil municipal lors de sa dernière séance, a été transmise au Conseil d'Etat. La commune de Plan-les-Ouates a, de son côté, adressé un courrier à la commune de Bardonnex la remerciant pour son soutien.

Dans le cadre de ce projet d'aménagement, pour lequel plus de 40 fédérations sportives sont partie prenante, **M. A. Walder** a assisté à la présentation de plusieurs concepts très intéressants, tels que la mise sur pied d'une structure de sport-études ou la construction d'une piste d'athlétisme couverte.

7. Transports publics genevois (TPG)

Les Transports publics genevois travaillent actuellement à la réalisation du plan directeur de réseau 2011-2014.

Afin que les services souhaités par la commune de Bardonnex, tels que la liaison Croix-de-Rozon – Compesières et la desserte du village de Landecy soient pris en compte, une séance réunissant la commune, les TPG, la Direction générale de la mobilité (DGM) les ingénieurs-conseils CITEC aura lieu le 3 juin prochain.

8. Charrot – modération du trafic

Des échafaudages étant encore en place dans le village de Charrot, **M. G. Vuillod** informe que l'installation des éléments pour la modération du trafic sera probablement effectuée à la mi-juin.

Suite à un accident ayant causé des dommages à sa propriété, M. Oscar Sieve, habitant du hameau de Foliaz, a demandé l'installation de chicanes. Cette demande est actuellement à l'étude.

9. Réseau secondaire – assainissement

Une séance, relative à l'exploitation du réseau secondaire et réunissant les communes de Plan-les-Ouates, Confignon, Perly-Certoux et Bardonnex, s'est tenue le 24 avril dernier. Les magistrats en charge de ce dossier sont tombés d'accord pour demander à deux ou trois bureaux d'ingénieurs une contre-offre comparative à la proposition des Services industriels de Genève.

10. Chemins des Jules et de Lathoy

De nouvelles plaques de rue ont été commandées ; elles seront prochainement installées au chemin des Jules et au chemin de Lathoy.

V RAPPORTS DES COMMISSIONS

Sociale et culture : *crédit supplémentaire de fonctionnement 2009 de CHF 10'000.- en faveur du Festiverbant. Rapporteur : Daniel Fischer*

Cf. point VI.6 du présent ordre du jour.

VI PROJETS DE DÉLIBÉRATION, RÉOLUTION, MOTION

1. P-D-1222 – Crédits budgétaires supplémentaires de fonctionnement 2008

Le président cède la parole à **M. A. Walder** qui relate que la commission des finances s'est déroulée sans encombre et que toutes les questions des commissaires ont trouvé réponse. Il reste à disposition pour tout complément au sujet des délibérations 1222 et 1223.

➔ **La parole n'étant pas demandée, le président soumet au vote l'approbation du projet de délibération.**

D-1222 – Crédits budgétaires supplémentaires de fonctionnement 2008.

Considérant,

- *la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984, article 30, alinéa 1, lettre d,*

- les dépassements des crédits de fonctionnement totalisant CHF 444'240.36, selon le plan comptable DIAE, dont à déduire CHF 6'000.- déjà votés (délibération D-1203 du 29 janvier 2008 de CHF 6'000.-, Octroi d'une aide humanitaire d'urgence pour la région Nord du Togo), CHF 23'672.- déjà votés (délibération D-1204 du 29 janvier 2008 de CHF 26'000.-, Nettoyage et dégraissage des conduits et installations de ventilation du Centre communal de Compesières), CHF 168'600.- déjà votés (délibération D-1209 du 6 mai 2008 de CHF 195'000.-, Versement d'une allocation de CHF 300.- par jeune habitant de la commune de Bardonnex), soit un total de CHF 245'968.36,
- le préavis favorable, à l'unanimité, de la commission des finances du 6 avril 2009,

Sur proposition du maire et des adjoints,

➔ **le Conseil municipal décide**

1. D'accepter les crédits budgétaires de fonctionnement supplémentaires 2008 pour un montant de CHF 245'968.36,
2. De couvrir ces crédits budgétaires supplémentaires par les plus-values enregistrées aux revenus ainsi que par des économies réalisées sur d'autres rubriques des charges.

Cette délibération est prise à l'unanimité.

2. P-D-1223 – Approbation des comptes 2008

➔ **La parole n'étant pas demandée, le président soumet au vote de projet de délibération.**

D-1223 – Approbation des comptes 2008

Considérant,

- la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984, articles 30, alinéa 1, lettre f et 75, alinéa 1,
- le compte administratif pour l'exercice 2008 comprenant le compte de fonctionnement et le compte des investissements,
- le compte financier pour l'exercice 2008, qui comprend le bilan et les tableaux demandés par le département,
- le préavis favorable, à l'unanimité, de la commission des finances du 6 avril 2009,

Sur proposition du maire et des adjoints,

➔ **le Conseil municipal décide**

1. D'approuver le compte rendu financier de l'exercice 2008,
2. D'approuver le compte de fonctionnement 2008 pour un montant de **CHF 4'373'896.64** aux charges et de **CHF 5'824'755.42** aux revenus, l'excédent des revenus s'élevant à **CHF 1'450'858.78**,

3. D'approuver le compte d'investissements 2008 pour un montant de **CHF 1'390'653.55** aux dépenses et pour un montant de **CHF 0.00** aux recettes, les investissements nets s'élevant à **CHF 1'390'653.55**,
4. D'approuver le financement des investissements nets de **CHF 1'390'653.55** par l'autofinancement à raison de **CHF 2'344'210.38** au moyen de la somme de **CHF 893'351.60** qui est constituée par les amortissements inscrits au compte de fonctionnement, et au moyen de l'excédent de revenus du compte de fonctionnement s'élevant à **CHF 1'450'858.78**, l'excédent de financement s'élevant à **CHF 953'556.83**,
5. D'approuver l'augmentation de la fortune nette s'élevant à **CHF 1'450'858.78**, représentant l'excédent de revenus du compte de fonctionnement 2008,
6. D'approuver le bilan au 31 décembre 2008 totalisant à l'actif un montant de **CHF 24'194'806.38** qui se compose de :

- Patrimoine financier (natures 10 à 13)	CHF	11'644'155.57
- Patrimoine administratif (natures 14 à 17)	CHF	12'550'650.81
- Avances aux financements spéciaux (nature 18)	CHF	0.00
- <u>Découvert (nature 19)</u>	CHF	<u>0.00</u>
Total de l'actif	CHF	24'194'806.38

Et au passif un montant de **CHF 24'194'806.38** qui se compose de :

- Engagements courants et passifs transitoires (natures 20 et 25)	CHF	392'209.15
- Dettes à court, moyen et long terme (natures 21 et 22)	CHF	0.00
- Engagements envers des entités particulières (nature 23)	CHF	43'980.00
- Provisions (nature 24)	CHF	1'135'966.00
- Engagements envers les financements spéciaux et les préfinancements (nature 28)	CHF	423'953.55
- <u>Fortune nette (nature 29)</u>	CHF	<u>22'198'697.68</u>
Total du passif	CHF	24'194'806.38

Les engagements en faveur de tiers hors bilan s'élèvent au 31 décembre 2008 à **CHF 16'800'000.-** ; l'engagement de leasing (photocopieuse), hors bilan, s'élève à **CHF 21'278.40**.

Cette délibération est prise à l'unanimité.

3. P-D-1227 – Versement d'une allocation en 2009 de CHF 300.- par jeune habitant de la commune de Bardonnex

Le président cède la parole à **M. D. Fischer** qui, au nom du groupe DC et Entente, propose cette délibération de la même manière que l'année précédente. Cette allocation unique se justifie par la situation financière saine de la commune alors que les frais d'éducation, de formation et de santé pèsent de plus en plus lourdement sur les budgets familiaux et que la réforme fiscale en leur faveur se fait attendre.

Se déclarant porte-parole du groupe Radical, Libéral et Plus, **Mme H. Schneuwly** estime que c'est par une modification de l'imposition que la répartition se ferait le plus justement entre les différentes classes de revenus. Cette délibération ne concerne qu'une seule partie de la population ; selon elle, 90% à 95% des CHF 190'000.- sont destinés à des biens de consommation de luxe et non à des besoins de première nécessité. Ne souhaitant pas dépenser ainsi l'argent du contribuable, le groupe Radical, Libéral et Plus demande la non-entrée en matière.

Selon l'article 37 du règlement du Conseil municipal, **M. Th. Schmid** l'informe que cette demande n'est malheureusement pas acceptable car trop tardive.

Dès lors, **Mme H. Schneuwly** propose un amendement qu'elle remet par écrit au président du Conseil municipal. Ledit amendement propose le versement, en 2009, d'une allocation unique de CHF 300.- à chaque habitant de la commune de Bardonnex dont découle l'ouverture d'un crédit supplémentaire de fonctionnement de CHF 657'000.- (2190 habitants).

Si le souhait du Conseil municipal est d'opérer une redistribution d'argent, le groupe Radical, Libéral et Plus désire le faire de façon juste et équitable entre les différentes classes de revenus et générations.

Selon **M. A. Walder**, le changement demandé est plus qu'un amendement ; il s'agit là d'une modification quasi-complète de la délibération. Pour être recevable, elle aurait dû être déposée dans les délais ; le cas échéant, elle pourrait éventuellement être traitée lors de la séance du Conseil municipal de juin.

Après réflexion, **Mme H. Schneuwly**, au nom du groupe Radical, Libéral et Plus, accepte de maintenir la proposition initiale et de changer uniquement les deux ou trois points relatifs au public-cible.

S'ensuit une discussion sur la recevabilité de cet amendement puis sur les possibilités techniques de voter, un par un, les considérants et les décisions de chacune des délibérations.

Aussi, **M. A. Walder** propose de poursuivre le débat afin de prendre connaissance d'autres propositions éventuelles.

La première initiative, qui, selon **M. M. Bohren**, était raisonnable, se transforme en un arrosage général démesuré. Le résultat exceptionnellement bon de l'année 2008 est explicable mais, au vu de la situation actuelle, il est très difficile de faire des prévisions pour le futur. Il pense qu'il est irresponsable de procéder à de telles modifications de la délibération.

Suspectant un vice de forme dans le dépôt du groupe Radical, Libéral et Plus, il propose de ne pas entrer en matière au sujet de l'amendement et de ne prendre en considération que la délibération initiale déposée par le groupe DC et Entente.

M. D. Fischer précise que la somme de CHF 300.- par enfant n'est peut être pas grand chose pour une famille aisée mais elle peut considérablement changer le quotidien d'une famille en difficulté. D'autre part, annoncer que 95% des bénéficiaires dépensent la somme allouée en objets de luxe est une déconsidération totale du geste. Rebondissant sur la proposition du groupe Radical, Libéral et Plus, il en relève l'illogisme et le superflu. Selon lui, une baisse complémentaire du centime additionnel se cache derrière ladite proposition. Or, une telle baisse n'est favorable qu'aux gros revenus. Pour conclure et reprenant les mots du maire, bien que la délibération proposée par le groupe DC et Entente soit en faveur des jeunes, il est tout à fait ouvert à une autre suggestion en faveur de personnes âgées en difficulté.

La délibération ne tient absolument pas compte, par exemple, des contribuables qui n'ont pas d'enfants ; dans le débat de ce soir sont cités les hauts et les bas revenus, **Mme E. Butikofer** relève que les moyens revenus, souvent en difficulté, sont oubliés. Une subvention à l'ensemble de la population rétablirait l'équité.

Selon **M. A. Krasnosselski**, la majorité des contribuables de la commune de Bardonnex fait partie de la classe moyenne, sur laquelle une légère fluctuation du centime additionnel n'a que peu d'effet. Il relève également qu'un enfant, jusqu'à l'âge de 18 ans, représente une charge de CHF 2'200.- par année pour le budget familial. Le geste que la commune peut faire cette année, et qu'elle ne pourra peut-être pas renouveler l'an prochain, est un geste social responsable vis-à-vis de ses administrés.

M. P. Arioni serait heureux d'entendre ce soir une autre solution sur la même base de calcul. Donner de l'argent à tout le monde est louable à ses yeux mais il trouve regrettable de passer d'un total de CHF 190'000.- à CHF 660'000.-.

M. J. Vallet désapprouve complètement cette délibération présentée pour la deuxième fois. Selon certains, le Conseil municipal distribue l'argent de manière trop large, et d'un autre côté, il est difficile de se donner les moyens de subventionner les personnes qui en ont réellement besoin, ce qu'il regrette.

On parle, depuis des années, d'une baisse de la fiscalité pour les familles et de déductions pour les enfants ; bien que rien n'ait vraiment avancé, un aboutissement semble se profiler pour 2010. **M. A. Walder** agrée dans le sens de M. J. Vallet quant à une aide aux personnes qui en ont réellement besoin. Il est néanmoins difficile de mettre en place une telle démarche pour un temps qui paraît limité. Arroser l'ensemble de la population revient au même que baisser le centime additionnel ; il sera, le cas échéant, assez tôt de le faire lors de l'élaboration du prochain budget. Il rappelle néanmoins que la commune de Bardonnex a déjà fait un très gros effort sur le taux du centime additionnel. Ce dernier est généralement assez facile à baisser mais jamais aisé à remonter.

Selon le groupe Radical, Libéral et Plus, la meilleure solution est d'adapter l'impôt ; à partir de là, le trop-perçu doit être restitué. **Mme I. Micheli Kristof** voit ainsi une équité entre les familles, les célibataires, les aînés, etc.

M. Ch. Hottelier précise que, depuis cette année, les parents des enfants de plus de 16 ans et en formation touchent à nouveau des allocations familiales.

Mme B. Guex-Crosier estime que la proposition faite par le groupe DC et Entente est raisonnable et représente une aide bienvenue pour les familles, ce en attendant la révision cantonale prévue.

Afin de régler quelques détails techniques et pour que les différents groupes politiques se concertent, le président annonce une suspension de séance.

Après cette courte pause, **Mme H. Schneuwly**, au nom du groupe Radical, Libéral et Plus, retire sa proposition d'amendement. Une nouvelle suggestion sera éventuellement faite, dans les délais, en vue de la prochaine séance du Conseil municipal.

➔ **La parole n'étant plus demandée, le président soumet au vote l'approbation du projet de délibération.**

D-1227 – Versement d'une allocation en 2009 de CHF 300.- par jeune habitant de la commune de Bardonnex.

Considérant,

- *La situation financière saine de la commune,*
 - *Les frais liés à l'éducation, la formation et la santé qui pèsent lourdement sur le budget des familles,*
 - *L'évolution de ces frais qui a pour conséquence de réduire le pouvoir d'achat des familles,*
 - *Les délais de mise en œuvre de la réforme fiscale en faveur des familles,*
 - *La volonté du Conseil municipal d'apporter un soutien particulier aux familles,*
- Sur proposition du groupe DC et Entente communale,*

➔ **le Conseil municipal décide**

1. *D'octroyer, en 2009, une allocation unique de CHF 300,- par jeune remplissant les critères suivants :*
 - *être domicilié sur la commune en 2009,*
 - *être né entre le 1er janvier 1991 et le 31 décembre 2009,**OU*
 - *être étudiant-e ou apprenti-e et né-e entre le 1^{er} janvier 1983 et le 31 décembre 1990,*
2. *D'ouvrir un crédit supplémentaire du compte de fonctionnement de CHF 190'000,- et de le couvrir par des plus-values enregistrées aux revenus ainsi que par des économies réalisées sur d'autres rubriques des charges.*
3. *De comptabiliser la dépense prévue sous la rubrique N°58.366.02 « Allocations enfants ».*

Cette délibération est prise par 10 voix pour, 6 voix contre.

4. P-D-1230 – Approbation des comptes 2008 de la Fondation intercommunale des communes de Bardonnex, Carouge et Troinex pour le logement de personnes âgées

Le président cède la parole à **M. A. Walder** qui, rappelant que tous les documents nécessaires à l'étude des comptes de la Fondation intercommunale pour le logement des personnes âgées ayant été distribués, reste à disposition pour toute question.

➔ **La parole n'étant pas demandée, le président soumet au vote l'approbation du projet de délibération.**

D-1230 – Approbation des comptes 2008 de la Fondation intercommunale des communes de Bardonnex, Carouge et Troinex pour le logement de personnes âgées 2008.

Considérant,

- *l'article 30, alinéa 1 lettre i, de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984,*
- *l'article 20 des statuts de la Fondation intercommunale des communes de Bardonnex, Carouge et Troinex pour le logement de personnes âgées,*
- *le bilan et le compte de pertes et profits au 31 décembre 2008 de la Fondation et le rapport sur la vérification des comptes de la fiduciaire Christophe Fischer,*
- *les séances du Conseil de fondation du 20 avril 2009 au cours desquelles ces comptes ont été approuvés à l'unanimité.*

Sur proposition du maire et des adjoints,

➔ **Le Conseil municipal décide**

1. *D'approuver le compte de pertes et profits de la Fondation intercommunale des communes de Bardonnex, Carouge et Troinex pour le logement de personnes âgées soit :
au 31 décembre 2008 : un montant de CHF 3'219.40 de charges et de CHF 5'236.75 de revenus, le bénéfice de l'exercice s'élevant à CHF 2'017.35.*
2. *D'approuver le bilan au 31 décembre 2008 totalisant tant à l'actif qu'au passif CHF 2'428'815.85.*

Cette délibération est prise à l'unanimité.

5. P-D-1228 – Modification des limites de zones sur le territoire de la commune de Bardonnex (création d'une zone de développement 3 destinée à une aire autoroutière de ravitaillement, d'une zone de développement 3 affectée à l'équipement public (plate-forme douanière) et d'une zone de verdure au lieu-dit « La Planche »

Le président cède la parole à **M. A. Walder** qui explique que cette délibération fait suite à trois résolutions prises par le Conseil municipal, respectivement en 1995, 2001 et 2002.

Il rappelle qu'en 1995, plusieurs lieux étaient en compétition : Versoix (Ecogia), Vernier (Blandonnet) et Bardonnex. Le Conseil municipal avait alors souhaité plébisciter une installation du restoroute sur son territoire sous les conditions suivantes : préserver autant que possible l'espace naturel, réduire de manière optimale les nuisances à l'encontre du voisinage et défendre au mieux les intérêts de la commune.

En 2001, un concours d'architecture avait été organisé et le projet intitulé « Genève, Porte de la Suisse » désigné vainqueur. Le Conseil municipal avait alors jugé utile de rappeler son soutien et d'appuyer le projet de loi 7891-A, déposé par le Conseil d'Etat au Grand Conseil, par une résolution. Ledit PL n'a jamais été adopté, la commission d'aménagement du Grand Conseil ayant refusé l'entrée en matière.

L'année suivante, les élections cantonales passées, un certain nombre de députés avait souhaité relancer le débat du restoroute et avait déposé la motion M-470 au Grand Conseil. Le Conseil municipal avait une nouvelle fois donné son assentiment à cette motion par la prise d'une résolution. Cette dernière n'étant pas liée à un projet précis, elle stipulait entre autres : de préserver autant que possible l'espace naturel et de réduire de manière optimale les nuisances à l'encontre du voisinage.

Par la suite, la possibilité a été offerte aux entreprises privées de participer à ce projet de restoroute. Plusieurs objets ont été étudiés ce qui a amené à la modification de zone proposée ce soir.

M. A. Walder ajoute que cet objet est de dimension nationale et qu'il est particulièrement utile pour le canton de Genève.

Mme I. Micheli Kristof comprend le désir du canton d'avoir un restoroute sur son territoire mais elle est cependant inquiète que la commune, n'ayant pas toutes les informations en main, soit dépassée par le projet. Elle demande s'il existe un moyen d'avoir plus de visibilité et de suivi sur la procédure.

Pour cela, **M. A. Walder**, pense qu'il faudrait peut-être rédiger un décide supplémentaire mentionnant ce souhait.

Selon **M. Ch. Hottelier** et faisant suite à l'historique présenté par M. A. Walder, les trois lieux d'implantation cités n'étaient pas simultanément en compétition, Blandonnet ayant déjà une longueur d'avance sur les deux autres. Après l'élection de M. Ph. Joye à la tête du département des travaux publics, ce dernier avait souhaité un territoire d'accueil plus idéal pour ce restoroute. Il précise que, lors de la construction de l'autoroute de contournement, passablement d'ouvrages d'art, de tranchées couvertes et de tunnels ont été élaborés pour la dissimuler. Il regrette qu'à la première occasion, on soit prêt à détruire ce paysage patiemment reconstruit. Il rend ses collègues attentifs au fait que des voies d'accès devront être réalisées aux abords du restoroute. De plus, les parcelles choisies étant légèrement en hauteur, les habitations bordant la Lissolle auront énormément de nuisances. Vu les grandes capacités d'autonomie des voitures actuelles, il se demande en outre si cet équipement est vraiment indispensable. Enfin, il peine à saisir comment il est possible de sacrifier autant de terres agricoles pour soit disant vanter la production genevoise. Pour toutes ces raisons, il déclare que le groupe Bardonnex Alternative ne votera pas en faveur de cette délibération.

Pour répondre au souci de Mme I. Micheli Kristof et face aux incertitudes relevées par M. Ch. Hottelier, **M. M. Bohren** propose l'ajout de l'invite suivante :

« De mandater Monsieur le maire afin que ce dernier demande aux autorités cantonales que la commune de Bardonnex puisse participer au groupe de travail chargé de l'élaboration et du suivi du projet ».

M. A. Walder apporte les précisions suivantes aux déclarations de M. Ch. Hottelier. Le projet de Versoix avait été abandonné car il n'était pas assez éloigné du restoroute de La Côte. Quant au projet de Blandonnet, M. Ch. Grobet, non réélu au Conseil d'Etat, s'était permis de signer plus de mille lettres dont un contrat avec la Coop pour la réalisation du restoroute. Lorsqu'une délégation du Grand Conseil s'était rendue sur place avec l'Office fédéral des routes, ils avaient constaté que la construction d'une bretelle d'autoroute était prévue à cet endroit. L'Etat de Genève a donc dû verser la somme de CHF 500'000.- pour se dédire du contrat en faveur de la Coop. Il ajoute qu'il a pu voir une esquisse de projet, signée de M. Jean-Jacques Oberson, profitant de la pente et intégrant le bâtiment dans cette dernière. Selon lui mais sans certitude, une telle approche complétée de la plantation d'arbres permettrait de masquer considérablement la construction. Il termine en encourageant le Conseil municipal à faire part de son préavis et à envoyer, ainsi, un message au Canton. Si une décision ne devait pas être prise ce soir, la commune serait peut-être hors délai pour faire part de ses remarques.

M. A. Krasnosselski précise que la route d'accès à la plate-forme sera réservée au concessionnaire ; les usagers privés resteront exclusivement sur l'autoroute. Il termine en ajoutant que la création d'emploi générée par ce projet est très importante à ses yeux.

- ➔ **La parole n'étant plus demandée, le président soumet au vote le projet d'amendement proposé par M. M. Bohren ; celui-ci est accepté à l'unanimité.**

- ➔ **Le président soumet ensuite au vote l'approbation du projet de délibération ainsi amendé.**

D-1228 – Modification des limites de zones sur le territoire de la commune de Bardonnex (création d'une zone de développement 3 destinée à une aire autoroutière de ravitaillement, d'une zone de développement 3 affectée à l'équipement public (plate-forme douanière), et d'une zone de verdure) au lieu-dit « La Planche »

Considérant,

- *l'article 30, alinéa 1, lettre k) et r), de la Loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984,*
- *l'article 16, alinéa 3, de la Loi d'application de la loi fédérale sur l'aménagement du territoire,*
- *la demande de la Direction générale de l'aménagement du territoire (DT-DGAT) du 13 mars 2009,*
- *le point 2.25 « Equipements publics cantonaux » du Plan directeur cantonal adopté en 2001,*
- *l'adoption du plan directeur communal du 31 mars 2009 prévoyant ce projet d'aire autoroutière,*
- *le préavis favorable de la commission d'aménagement communale du 4 mai 2009,*

Sur proposition du maire et des adjoints,

➔ **le Conseil municipal décide**

1. *De donner un préavis favorable au projet de loi modifiant les limites de zones sur le territoire de la commune de Bardonnex (création d'une zone de développement 3 destinée à une aire autoroutière de ravitaillement, d'une zone développement 3 affectée à l'équipement public (plate-forme douanière), et d'une zone de verdure) au lieu-dit « La Planche » (selon le plan 29658-505),*
2. *De prier les autorités cantonales de mettre tout en œuvre pour que cet équipement d'utilité publique soit réalisé aux conditions de préserver autant que possible l'espace naturel et de réduire de manière optimale les nuisances à l'encontre du voisinage.*
3. *De mandater Monsieur le maire afin que ce dernier demande aux autorités cantonales que la commune de Bardonnex puisse participer au groupe de travail chargé de l'élaboration et du suivi du projet.*

Cette délibération est prise par 13 voix pour, 3 voix contre.

6. P-D-1229 – Crédit supplémentaire de fonctionnement 2009 de CHF 10'000.- en faveur du Festiverbant

Le président rappelle qu'un rapport rédigé par M. D. Fischer est annexé à la présente délibération.

Le budget du Festiverbant augmentant d'année en année, **M. Ch. Hottelier** émet une légère crainte quant à une difficulté que l'association pourrait avoir à maîtriser les coûts ; il pense notamment aux cachets des groupes qui peuvent être très importants.

Mme I. Micheli Kristof, présidente de la commission sociale et de la culture, l'informe que les membres de l'association sont conscients de ce problème et, dans ce sens, porte une attention particulière au choix des artistes. Un garant de la réussite de ce festival est que les différents éléments soient bien gérés et qu'il n'y ait pas de débordement.

Mme B. Guex-Crosier précise que le fait d'attribuer une subvention et une garantie de déficit n'est pas l'équivalent de la signature d'un chèque en blanc. L'aide financière pourra être revue chaque année par le Conseil municipal selon le budget et les comptes présentés par l'association.

➔ **La parole n'étant plus demandée, le président soumet au vote la délibération ci-dessous.**

D-1229 – Crédit supplémentaire de fonctionnement 2009 de CHF 10'000.- en faveur du Festiverbant

Considérant,

- le lien social que ce festival tisse au sein de la commune, en raison de l'implication de plusieurs associations,
- le développement du festival, de sa création où les organisateurs recouraient souvent au « système D » pour arriver à une « professionnalisation », tout en réussissant à préserver la gratuité des spectacles et l'ambiance qui en fait sa renommée,
- le souhait d'avoir pour les subventions une égalité de traitement entre les associations communales,
- l'envie de soutenir plusieurs types de manifestations culturelles visant à toucher tous les habitants de la commune,
- l'investissement de temps que ce festival engendre pour les organisateurs,
- le préavis favorable de la commission sociale et de la culture du 19 février 2009,
- la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984,

Sur proposition du maire et des adjoints,

➔ **le Conseil municipal décide**

1. D'accepter un crédit supplémentaire de fonctionnement 2009 de CHF 10'000.- en faveur du Festiverbant,
2. De comptabiliser la dépense prévue dans le compte de fonctionnement 3000.365.50
3. De couvrir ce crédit budgétaire supplémentaire par les plus-values enregistrées aux revenus ainsi que par des économies réalisées sur d'autres rubriques des charges.

Cette délibération est prise par 15 voix pour, 1 abstention.

VII ÉLECTION DU BUREAU DU CONSEIL MUNICIPAL POUR LA PERIODE 2009-2010

Mme I. Micheli Kristof, au nom du groupe Radical, Libéral et Plus, propose la candidature de **Mme H. Schneuwly** au poste de présidente du Conseil municipal.

M. M. Bohren, au nom du groupe DC et Entente communale, propose la candidature de **Mme B. Guex-Crosier** au poste de vice-présidente du Conseil municipal.

M. J. Vallet, au nom du groupe Bardonnex Alternative, propose la candidature de **M. Ch. Hottelier** au poste de secrétaire du bureau du Conseil municipal.

➔ **Ces candidatures sont approuvées par acclamations.**

VIII PROPOSITIONS INDIVIDUELLES, QUESTIONS ET DIVERS

1. Procès-verbaux des commissions

M. D. Fischer regrette que le mode « pdf » ne permette plus, depuis le changement de système d'exploitation, la recherche textuelle. Il demande qu'une réflexion soit faite à ce sujet.

Conscient du problème, **M. A. Walder** l'informe que le SIACG (Service Informatique de l'Association des Communes Genevoises) sera contacté afin de procéder à un réglage du programme « Adobe ».

2. Remerciements

Mme B. Guex-Crosier remercie M. Th. Schmid pour son année de présidence. Elle a eu beaucoup de plaisir à travailler avec lui au sein du bureau du Conseil municipal.

3. Délibération 1228 – Modification de zone

Suite au vote favorable de la délibération 1228 ce soir, **M. Ch. Hottelier** informe que l'association des riverains de l'autoroute (ARIA) déposera prochainement un référendum.

4. Compesières FC

Voulant faire état des bonnes relations qui règnent entre le Compesières FC et la commune suite à la dernière séance du Conseil municipal, **M. G. Vuillod** lit un courrier daté du 9 avril qu'il a reçu du Compesières FC. Par celui-ci, M. Jacques Chobaz, président, le remercie du soutien apporté.

M. A. Walder a été très surpris par le fait que cette lettre de remerciements ait été personnellement adressée à M. G. Vuillod. Si ce dernier avait réellement soutenu le projet, il y a longtemps qu'il se serait préoccupé du dicastère des sports et de l'attribution des subventions communales. Une certaine démarche a été mise en place et M. A. Walder est très heureux qu'elle l'ait été sur l'initiative de son groupe politique.

Selon **M. G. Vuillod**, la situation est claire et le Conseil municipal a montré une certaine ouverture d'esprit en renvoyant le projet de délibération en commission.

5. Motion 1010 – Sécurité des écoliers sur le chemin de l'école de Compesières

Comme l'annonçait M. P. Arioni en début de séance, la Motion 1010 a été retirée de l'ordre du jour car l'étude de sécurité, rédigée par la commission des routes au mois de mai 2002, reste introuvable. Certains membres de l'actuel Conseil municipal faisaient partie, à l'époque, de ladite commission, **M. A. Walder** demande si l'un d'entre eux serait encore en possession de cette étude.

6. Festival du développement durable

M. Th. Schmid invite ses collègues à parcourir le programme, très intéressant, du Festival du développement durable qui a été remis à chacun-e .

Son année de présidence se terminant ce soir, **M. Th. Schmid** adresse ces quelques mots à l'assemblée :

« Comme il en est d'usage en fin de chaque année politique et de changement de présidence, le Président sortant va adresser quelques mots au Conseil municipal.

Comme il est déjà tard, je vais être bref et me limiter à deux sujets.

Le premier: les remerciements et le second: les reproches.

Mes remerciements vont en premier lieu à Claude Crottaz et à toute l'administration communale. Qui a toujours fourni de manière rapide et très efficace les documents et informations nécessaires à la bonne organisation et à la bonne tenue des séances du Conseil municipal. MERCI pour votre énorme travail en amont et en aval du Conseil.

Des remerciements aussi pour l'Exécutif qui a toujours, rapidement et de manière compétente, répondu aux demandes du Conseil municipal. Il a aussi toujours fourni une information claire, nette et précise. MERCI.

Des remerciements encore à vous, collègues conseillers municipaux. Vous avez toujours su être sages, pas trop bavards et surtout à l'écoute et respectueux de l'avis des autres. MERCI à tous.

Passons maintenant aux reproches:

Je commencerai par l'administration communale.

Et bien, j'ai eu beau chercher, je n'ai rien trouvé, pas la moindre faute, pas la plus petite erreur, ...rien. Aucun reproche à formuler. BRAVO et MERCI.

L'Exécutif maintenant.

Là c'était plus facile.

Certain (j'ai écrit cela au singulier) aurait tendance à être un petit peu trop bavard.

Mais bon, c'est chaque fois à bon escient et pleinement justifié, ... alors encore MERCI à vous.

Le Conseil municipal et les conseillers.

Mon premier reproche s'adresse à l'ensemble du Conseil et il concerne la parité homme/femme, et force est de constater que ce Conseil est, à mon grand regret, majoritairement masculin.

Pris de manière individuelle certains partis s'en sortent mieux que d'autres. Bravo les radicaux. Les PDC peuvent faire mieux. Et, sur ce sujet, bonnet d'âne à Bardonnex Alternative.

Certains d'entre vous savent que j'ai des problèmes avec les noms, même de personnes proches. Pour me faciliter la tâche, je me suis donc fait un « plan de table » avec le prénom de chacun d'entre vous à son emplacement. Et bien, comme à chaque séance plusieurs d'entre vous changeaient de place, mon plan de table devenait caduc et vous avez dû constater que j'ai, de nombreuses fois, eu des blancs pour vous nommer.

Comme nous parlons de place, savez-vous qu'autour de cette table, une seule personne est assise au bon endroit. Il s'agit de M. le Maire, élu d'un parti du centre, qui est assis au milieu. L'adjointe de gauche est assise à droite et l'adjoint élu de la droite est à gauche.

Quant au bureau, le président (de gauche) est au milieu, le vice-président (de droite) est à gauche et le secrétariat (du centre) est assis à droite.

Et vous conseillers municipaux? Les élus du parti du centre siègent à l'extrême droite. Les représentants de la droite sont majoritairement assis à gauche. Et les conseillers de gauche occupent les sièges du centre.

Bref un vrai casse-tête pour quelqu'un qui est mal latéralisé

Pour conclure, je vous confirme que j'ai eu beaucoup de satisfaction à occuper durant cette année la fonction de président et que j'ai eu énormément de plaisir à travailler avec vous. MERCI à vous tous.

Mes derniers mots sont des encouragements adressés à notre prochaine présidente : Helen, je te souhaite la bienvenue à cette place, je te souhaite beaucoup de joie et de satisfaction. Tu verras, une année c'est finalement très court, même que l'on n'arrive pas à faire tout ce que l'on aurait souhaité. Bon courage et félicitations. »

IX CALENDRIER

Commissions	Aménagement	26.05.09	18h30	Salle des commissions
	Bâtiments et écoles	08.06.09	18h30	Salle des commissions
	Environnement et développement durable	25.05.09	20h30	Salle des commissions
	Finances et sécurité	---.--		
	Routes, travaux et emplacements communaux	09.06.09	18h00	Salle des commissions
	Sociale et culture	02.06.09	19h00	Salle des commissions
			22.06.09	18h30

Autres dates à retenir :

Bureau du Conseil municipal : 10 juin 2009 – 18h30 à la mairie.

Conseil municipal : 23 juin 2009 – 20h30 à la salle des chevaliers.

Sortie du Conseil municipal : le 6 juin 2009.

La parole n'étant plus demandée, le Président remercie l'assistance et lève la séance à 23h00.

Thierry Schmid, Président

Béatrice Guex-Crosier, Secrétaire

Genève, le 24 mai 2009/fb